

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (Photocopies) :**  
**Attention : les originaux devront être présentés lors de la remise du dossier.**

**Si vous avez déjà déposé un dossier unique en 2019/2020** et remis les pièces justifiant votre adresse, vos revenus et votre situation familiale pour un de vos enfants, vous devrez fournir **UNIQUEMENT les justificatifs de tout changement** (adresse, revenus, situation familiale) **et les bulletins de paie en cas d'inscription en ALSH les mercredis et les photocopies des vaccins (pages 90 à 93)**

Dans le cas contraire, si vous êtes nouvel arrivant sur la commune ou si vous n'avez pas déposé un dossier unique l'année dernière, vous devrez fournir les documents indiqués ci-dessous :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des vaccins de l'enfant (pages 90 à 93)
- Si hébergé : attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant + photocopie pièce d'identité de l'hébergeant + facture au nom de l'hébergé, reçue à l'adresse de l'hébergeant
- Livret de famille toutes les pages (2 livrets si famille recomposée)
- Jugement de divorce avec garde parentale ou convention homologuée par le Juge des Affaires Familiales
- Dernier avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 (pour les personnes non enregistrées à la CAF)
- Dernière attestation de paiement CAF
- Dans le cadre des activités périscolaires, si votre enfant présente une contre-indication à la pratique du sport, fournir un certificat médical

**En cas d'inscription en ALSH, fournir en plus:**

- Certificat de scolarité pour les enfants de moins de 4 ans (uniquement pour les extérieurs et pour l'inscription aux ALSH)

**Pour les familles itinérantes:**

- Livret de famille
- Une Pièce d'identité ou un Carnet de circulation mentionnant la date de création avec photo
- Dernière attestation de paiement CAF

**Pour les familles d'accueil:**

- Prise en charge du Conseil Général à jour
- Justificatif de domicile de la famille d'accueil
- Avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 de l'accueillant

**Pour le Foyer de l'Enfance :**

- Prise en charge du Conseil Général à jour pour chaque enfant

**Important :** Tous les documents présentés doivent être en langue française (traduits).